



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Amélioration des dispositifs de contact-tracing contre la Covid-19

Question écrite n° 41242

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre du *contact-tracing* par l'assurance maladie dans le cadre de la lutte contre la covid-19. En effet, selon une enquête récente de Santé publique France (CoviPrev, menée sur un échantillon représentatif de 2000 personnes 31 août au 7 septembre 2021), 11 % des personnes positives indiquaient refuser de signaler à l'assurance maladie leurs cas-contacts. Cette part s'élève à 25 % chez les personnes n'ayant pas l'intention de se faire vacciner contre la covid-19. Dans un contexte où la majorité des sujets infectés sont actuellement des personnes non vaccinées, le manque d'informations et la défaillance des outils représentent un frein important à la décroissance de l'épidémie. Aussi, il souhaiterait savoir si des actions spécifiques sont envisagées pour renforcer les dispositifs de *contact-tracing* et la stratégie tester/alerter/protéger, tout en maintenant la confidentialité des données.

Texte de la réponse

Cette enquête ne remet pas en cause l'efficacité des outils de contact-tracing déployés depuis le 13 mai 2020 et renforcés au 21 janvier 2021. En septembre 2021, 95% des patients testés positifs avaient été contactés par l'assurance maladie, et 93% des potentiels cas contacts identifiés à partir de ces patients avaient pu être contactés à leur tour. Les dispositifs de contact-tracing déployés depuis le début de l'épidémie s'adaptent en fonction du nombre de cas positifs identifiés chaque jour. Ils sont accompagnés de dispositifs d'accompagnement à l'isolement (arrêt de travail, accompagnement social et sanitaire, suivi de l'isolement) qui permettent de renforcer la capacité de notre stratégie « tester, alerter, protéger » à briser les chaînes de contamination et à contenir l'évolution de l'épidémie. Les modalités d'identification et de prises de contact se sont révélées très efficaces jusqu'à aujourd'hui. Pour cette raison, il n'a pas été prévu de faire à nouveau évoluer le dispositif actuel, qui s'avère non seulement efficace, mais aussi protecteur des données personnelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6957

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 1043